

Le chômage en Région de Bruxelles-Capitale en légère augmentation en février

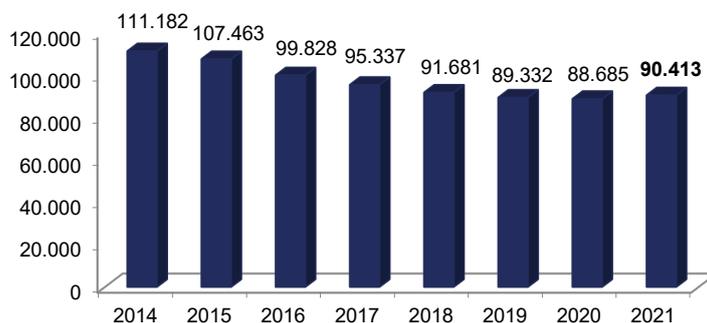
Les jeunes sont les principales victimes de la crise

Fin février, la Région bruxelloise compte **90.413** chercheurs d'emploi. Cela représente une augmentation de **1.728** personnes par rapport au mois de février 2020 (+1,9%). Comme au mois de janvier, on constate une augmentation encore plus importante du nombre de demandeurs d'emploi chez les jeunes. Fin février, on comptait **9.353** jeunes demandeurs d'emploi à Bruxelles, soit **657** de plus que l'année précédente (+7,6%).

Augmentation annuelle du chômage et hausse plus marquée chez les jeunes

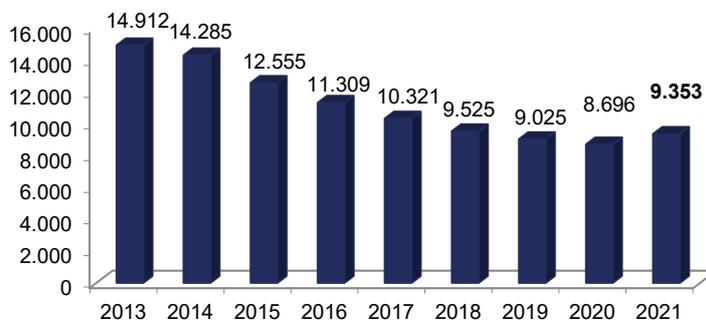
Fin février, Bruxelles compte 90.413 chercheurs d'emploi pour un taux de chômage de 16,1%. Cela signifie une augmentation de 1.728 personnes (+1,9%) par rapport à l'année précédente. En variation mensuelle, on constate une diminution de 371 personnes (-0,4%). Le chômage des jeunes atteint quant à lui un taux de 25,6%. Bruxelles compte 9.353 jeunes chercheurs d'emploi en février 2021, soit 657 de plus que l'an dernier (+7,6%).

Nombre de chercheurs d'emploi bruxellois pour le mois de février



Source : Actiris, view.brussels

Nombre de jeunes chercheurs d'emploi (<25 ans) bruxellois pour le mois de février



Source : Actiris, view.brussels

Si les entrées dans le chômage classique n'ont pas beaucoup augmenté, cela s'explique par le fait que pour l'instant l'effet de la crise du Covid-19 s'enregistre surtout au niveau du chômage temporaire et du droit passerelle. De très nombreuses entreprises ont dû recourir au chômage temporaire pour faire face à l'arrêt de leurs activités suite aux mesures de confinement qui ont été prises d'urgence afin de faire face à l'épidémie de Covid-19. Ainsi au maximum de la crise sanitaire soit en avril, on enregistre au niveau de la Belgique environ 1.135.000 travailleurs au chômage temporaire dont environ 92.000 bruxellois (environ 27% des salariés bruxellois). Pour le droit passerelle, environ 388.000 indépendants ont bénéficié du droit passerelle également en avril dont près de 49.000 bruxellois (ce qui représente 57% des indépendants bruxellois).

Dès lors, l'incidence sur les chiffres du chômage classique est actuellement plus limitée, puisque le recours au chômage temporaire permet aux entreprises de ne pas devoir procéder à des licenciements massifs. Pour bénéficier du chômage temporaire, les travailleurs ne doivent pas obligatoirement s'inscrire comme chercheurs d'emploi auprès des services publics de l'emploi.

Le taux de chômage

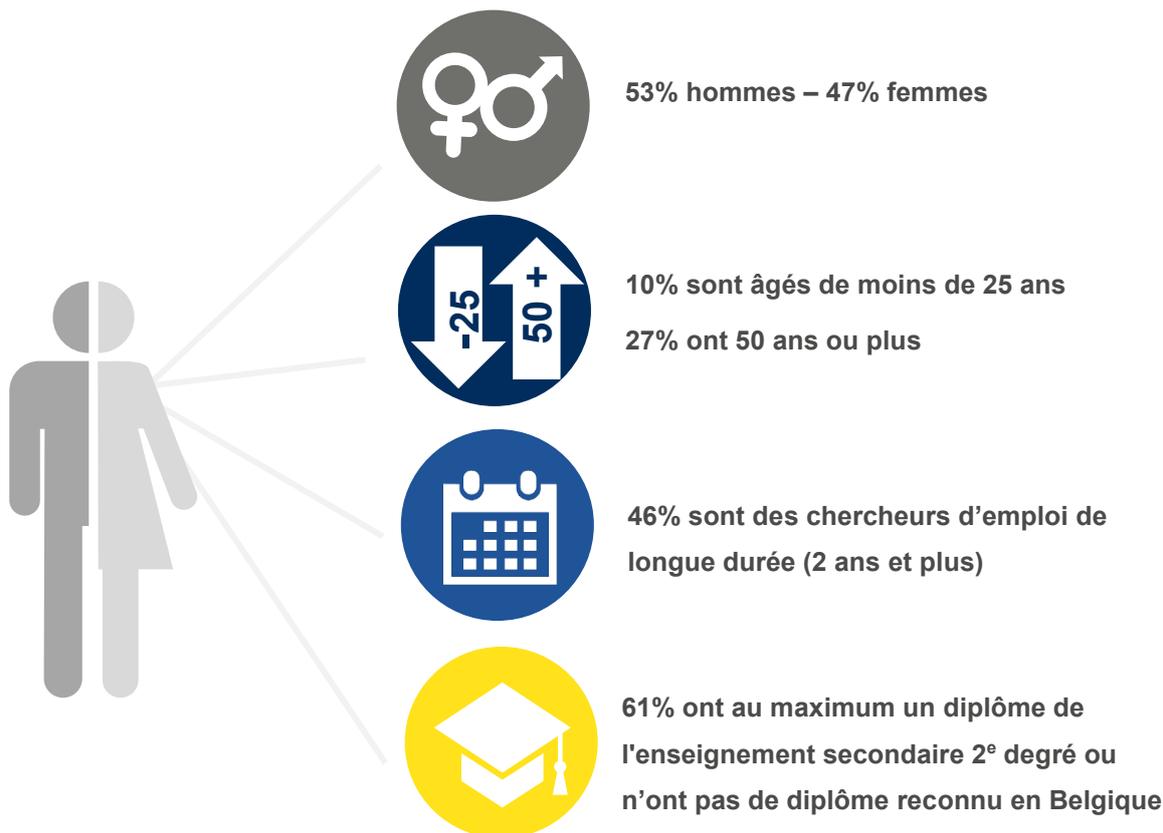
Fin février 2021, le taux de chômage en Région bruxelloise s'établit à 16,1% (15,9% pour les hommes et 16,2% pour les femmes). En février 2020, le taux de chômage s'établissait à 15,8%.

Le taux de chômage est mesuré sur la base de la population active la plus récente, calculée à partir des données de la Banque nationale et de l'Enquête sur les Forces de Travail du SPF Économie. Le croisement de ces données nous indique que la population active a, en Région bruxelloise, augmenté en 2019 de 1,3% par rapport à l'année précédente.

Caractéristiques et évolution du nombre de chercheurs d'emploi

Fin février 2021, on dénombre en Région de Bruxelles-Capitale 90.413 chercheurs d'emploi inoccupés (DEI), soit une augmentation de 1.728 personnes par rapport à l'année précédente (+1,9%).

On compte au cours du mois de février 8.137 entrées dans le chômage (6.476 réinscriptions et 1.661 nouvelles inscriptions) contre 8.508 sorties, soit une diminution sur une base mensuelle du nombre de DEI de 371 personnes (-0,4%).



Principales caractéristiques et évolutions du chômage – février 2021

		Février 2021	Proportion	Diff. mensuelle	en %	Diff. annuelle	en %
Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)		90.413	100,0%	-371	-0,4%	1.728	1,9%
Catégorie	DEDA ¹	59.286	65,6%	-145	-0,2%	2.609	4,6%
	Jeunes en stage d'insertion professionnelle	6.074	6,7%	-194	-3,1%	709	13,2%
	Autres DEI	25.053	27,7%	-32	-0,1%	-1.590	-6,0%
Sexe	Hommes	47.946	53,0%	-53	-0,1%	1.370	2,9%
	Femmes	42.467	47,0%	-318	-0,7%	358	0,9%
Age	- 25 ans	9.353	10,3%	-244	-2,5%	657	7,6%
	25 - 49 ans	56.610	62,6%	-146	-0,3%	1.055	1,9%
	50 ans +	24.450	27,0%	19	0,1%	16	0,1%
Durée d'inoccupation	- 1 an	34.728	38,4%	-634	-1,8%	363	1,1%
	1 - 2 ans	14.176	15,7%	87	0,6%	1.942	15,9%
	2 ans +	41.509	45,9%	176	0,4%	-577	-1,4%
Niveau d'études	Faible ²	54.788	60,6%	-61	-0,1%	-702	-1,3%
	Moyen	19.739	21,8%	-66	-0,3%	1.106	5,9%
	Élevé	15.886	17,6%	-244	-1,5%	1.324	9,1%
Usagers du CPAS		9.305	10,3%	283	3,1%	-2.658	-22,2%
Taux de chômage	Total	16,08		-0,07		+0,31	
	Hommes	15,93		-0,02		+0,46	
	Femmes	16,25		-0,12		+0,14	

Source : Actiris, calculs view.brussels

On dénombre en Région bruxelloise 59.286 chercheurs d'emploi demandeurs d'allocations (DEDA), 6.074 jeunes en stage d'insertion professionnelle et 25.053 autres chercheurs d'emploi inscrits librement ou obligatoirement.

On retrouve dans cette dernière catégorie (« autres DEI ») des personnes qui n'ont pas encore reçu d'allocation de chômage (qui ont introduit une demande auprès de l'Onem), des personnes ayant été exclues des allocations de chômage et qui sont venues se réinscrire auprès d'Actiris, des personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale ou encore des personnes qui n'ont aucun revenu de remplacement. Il est à noter qu'une partie importante de ces CE dépendent des CPAS ou n'ont encore aucun revenu de remplacement.

Actiris peut, à partir de l'exploitation d'un flux d'information provenant directement du SPP Intégration sociale, identifier les CE ayant une ouverture de droit au revenu d'intégration sociale ou à son équivalent, actuellement ou dans un passé proche. Ainsi, parmi les 90.413 DEI inscrits en février 2021, 9.305 CE sont usagers du CPAS (soit 10,3% du total des DEI). Ce pourcentage est plus élevé parmi les jeunes : sur les 9.353 jeunes DEI, 1.825 sont usagers du CPAS, soit 19,5%.

On constate une augmentation de +4,6% sur une base annuelle du nombre de chercheurs d'emploi indemnisés (DEDA). On constate aussi une augmentation annuelle du nombre de jeunes en stage d'insertion professionnelle (+709 unités, +13,2%). Par contre les autres chercheurs d'emploi, leur nombre a diminué de 6,0% sur une base annuelle.

¹ DEDA : demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations, soit les chercheurs d'emploi pour lesquels Actiris a été informé par l'ONEM qu'ils percevaient des allocations de chômage.

² Ce niveau comprend les études de l'enseignement secondaire 2nd degré au maximum ainsi que les études réalisées à l'étranger sans équivalence de diplôme en Belgique.

Le volume d'offres d'emploi directement reçues diminué de 10,2% par rapport à l'année dernière

Actiris a reçu 3.095 offres d'emploi en février 2021. On observe une diminution de 3,2% du nombre d'OE par rapport au mois de février 2020. Depuis le début de la crise sanitaire, Actiris a constaté une baisse globale du nombre d'offres d'emploi reçues directement par Actiris de 10,2 % par rapport à la même période un an plus tôt.

On constate une diminution du nombre d'offres d'emploi totales (y compris les OE reçues par l'intermédiaire du VDAB et Forem et des sites partenaires) de 22,4% par rapport au mois passé et une diminution de 29,3% par rapport à l'année dernière.

Nombre d'offres d'emploi reçues selon le canal – février 2021

	Nombre	Variation mensuelle		Variation annuelle	
		Nombre	%	Nombre	%
OE reçues directement par Actiris	3.095	+515	+20,9	-103	-3,2
OE reçues du VDAB et du FOREM	10.600	-2.541	-36,8	-2.454	-18,8
OE reçues – sites partenaires (Jobat...)	6.796	-1.445	-23,5	-5.950	-46,7
Total	20.491	-3.471	-22,4	-8.507	-29,3

Source : Actiris, calculs view.brussels



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour plus d'infos & contact :

Romain Adam
0494 86 37 16
radam@actiris.be

Sean Vanonckelen
0474 37 25 42
svanonckelen@actiris.be

**À la recherche de chiffres détaillés sur les chercheurs d'emploi et les offres d'emploi ?
Rendez-vous sur [ViewStat](#).**

Concernant Actiris

Actiris est l'Office Régional Bruxellois de l'Emploi. En tant que service public de l'emploi, Actiris est l'acteur principal et le fournisseur de solutions pour l'emploi dans la Région de Bruxelles-Capitale. Actiris concentre ses actions et moyens sur deux missions: garantir le matching entre employeurs et chercheurs d'emploi et organiser la transition vers l'emploi. Actiris est également mandaté pour la coordination de view.brussels.

Pour plus d'informations : www.actiris.be